



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



Déclaration de la Conférence régionale de l'Afrique de l'Ouest en prélude au 9^{ème} Congrès panafricain

Bamako, 14 – 15 mars 2024

Nous, les participants à la Conférence Régionale de l'Afrique de l'Ouest, réunis du 14 au 15 mars 2024 à Bamako, République du Mali, autour du thème « Diaspora, Afro-descendants et Développement »

Représentant nos gouvernements nationaux, les organismes locaux et régionaux et les organisations de la société civile, les intellectuels, les personnalités de presse, les investisseurs.

Soulignant la nécessité de renforcer l'unité, la cohésion, la solidarité afin de promouvoir un développement intégré du continent avec le soutien de sa diaspora et les Afro-descendants.

Reconnaissant et célébrant la richesse de l'héritage Afro-descendant, marqué par une histoire de résilience, de lutte et de contributions significatives à la culture mondiale.

Prenant acte des défis auxquels sont confrontées les diasporas et les communautés Afro-descendantes, tels que la discrimination systémique, l'injustice sociale, l'accès inéquitable aux opportunités économiques, l'éducation limitée et d'autres obstacles qui entravent le plein potentiel de ces populations.

Reconnaissant la reconnexion émotionnelle de la diaspora et des Afro-descendants à l'Afrique ainsi que l'importance de la contribution des diasporas africaines et des Afro-descendants au développement socio-économique, culturel et scientifique du continent.

Reconnaissant également l'existence au sein des diasporas africaines et des Afro-descendants, d'éminents intellectuels, d'hommes et femmes d'affaires, professionnels, ingénieurs, professeurs, écrivains, médecins, diplomates, artistes et autres compétences.

Reconnaissant en outre que les diasporas africaines et les Afro-descendants représentent la première richesse de l'Afrique en tant que ressources humaines et disposent de ressources financières qui pourraient être mobilisées pour apporter des solutions propres à certains problèmes de développement et, compenser ainsi la dépendance accrue à l'aide extérieure.

Insistant sur la nécessité de créer les conditions d'assainissement de la gouvernance afin de renforcer l'investissement des diasporas africaines et des Afro-descendants.

Réaffirmant l'importance d'une coordination étroite entre les diasporas africaines, les Afro-descendants et les communautés et institutions africaines en vue d'une transformation socio-économique de l'Afrique.

Notant l'importance d'opérer un profond changement du narratif et de l'image négative des Africains, des diasporas africaines et des Afro-descendants, véhiculés par des outils de propagande impérialistes pour des agendas hostiles.

Soulignant l'impérieuse nécessité de renfoncer le rôle crucial des diasporas africaines et des Afro-descendants au processus de développement harmonieux de l'Afrique et la renaissance du continent.

Soulignant également la nécessité de renforcer l'unité, la cohésion et la solidarité au sein de la communauté africaine mondiale afin qu'elle contribue qualitativement à la renaissance et au développement de l'Afrique.

Tenant compte de l'importance pour l'Afrique et de ses peuples de revendiquer les épistémologies et paradigmes endogènes à l'Afrique pour une renaissance culturelle, politique, économique de l'Afrique et de ses peuples.

Reconnaissant l'appel des précédents rassemblements panafricains, notamment les congrès panafricains, à prendre des mesures pratiques collectivement et solidairement pour le développement durable du continent africain, de sa diaspora et des Afro-descendants.

Reconnaissant que le 9^e Congrès Panafricain s'inscrit sous l'égide de la décennie de la Diaspora Africaine et des Racines Africaines (2021-2031), décrétée par l'Union Africaine ;

Prenant acte des conclusions du Sommet Mondial de la Diaspora Africaine tenu en 2012, notamment l'adoption des cinq projets d'héritage suivants : l'Institut Africain pour les Transferts de fonds, le Marché Mondial Africain, la Base de Données des Professionnels de la Diaspora Africaine, le Fonds Mondial de la Diaspora Africaine et le Corps des Volontaires de la Diaspora Africaine.

Conscients de l'impérieuse nécessité d'une meilleure structuration et coordination des programmes et projets liés à la diaspora africaine afin de promouvoir leur mise en œuvre adéquate au bénéfice des populations du continent.

Appelant les gouvernements africains et les institutions panafricaines à prendre des mesures concertées pour valoriser l'expertise, les compétences et les ressources multiformes des diasporas africaines et des Afro-descendants, afin d'améliorer davantage le bien-être des populations du continent.

Soulignant la nécessité de soutenir le rôle de l'Union Africaine en tant que point focal et centre de coordination des initiatives de la diaspora sur le continent.

La conférence régionale de l'Afrique de l'ouest recommande :

1. La création d'un cadre institutionnel à l'échelle de l'Afrique pour la représentation des diasporas africaines et des Afro-descendants, basée sur la cartographie des compétences.
2. La centralité de la sécurité, condition indispensable au développement durable des pays africains.
3. Le renforcement des garanties de confiance et de transparence, ainsi que les réformes nécessaires à une gouvernance vertueuse, assortie de mesures incitatives à l'investissement des diasporas africaines et des Afro-descendants (allègements fiscaux, exonérations de droits de douanes, accès à des financements préférentiels...).
4. La réforme du système de gouvernance de l'Afrique pour l'adapter à ses réalités.
5. La mise en place d'un cadre de coordination et de soutien pour les diasporas africaines et les Afro-descendants en vue d'une meilleure mobilisation de leur potentiel.
6. La rationalisation des réglementations et des procédures commerciales afin de permettre aux entrepreneurs des diasporas africaines et aux Afro-descendants de créer et d'exploiter plus facilement des entreprises dans leur continent d'origine.
7. La promotion de transfert de connaissances et de technologies entre les membres des diasporas africaines et des Afro-descendants, et les institutions locales par le biais de partenariats de recherche de programme d'échange de technologies.

8. La création de fonds ou de mécanismes financiers qui facilitent l'accès au financement pour les entrepreneurs des diasporas africaines et des Afro-descendants et réduisent les obstacles et les risques associés à la création ou à l'expansion d'entreprises.
9. La création de plateformes numériques qui relient les membres des diasporas africaines et les Afro-descendants, les entreprises locales et les agences gouvernementales.
10. La conception et l'exécution des programmes de renforcement de capacités à l'attention des diasporas africaines et des Afro-descendants.
11. La favorisation d'un dialogue ouvert et permanent entre les gouvernements africains, les diasporas africaines et les Afro-descendants.
12. Le lancement de campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'engagement des diasporas africaines et des Afro-descendants à contribuer au développement économique et social du continent.
13. Le plaidoyer et le dialogue politique afin d'influencer les processus de prise de décision en faveur des politiques soutenant l'engagement des diasporas africaines et des Afro-descendants et leur contribution précieuse au bénéfice des populations du continent.
14. La promotion d'un développement inclusif qui reconnaît et valorise la diversité des diasporas et des Afro-descendants.
15. La création d'une Agence panafricaine de développement.
16. La valorisation d'une éducation décolonisée, décomplexée et enracinée dans les savoirs endogènes ainsi que l'appropriation par les intellectuels africains de l'histoire de l'Afrique, pour déconstruire les narratifs importés et non adaptés aux réalités africaines.
17. L'établissement d'un réseautage pour un partenariat solide entre les Africains établis sur le continent et ceux issus de la diaspora et les Afro-descendants ainsi que l'orientation des investissements dans les secteurs clés dont l'agro-industrie, le tourisme et les infrastructures.
18. L'accompagnement des investisseurs de la diaspora avec des conseils adaptés à chaque écosystème économique en tenant compte de leurs centres d'intérêt
19. Exploiter l'art et la culture, basés sur le riche patrimoine culturel de l'Afrique, comme socles pour reconnecter les diasporas et les Afro-descendants avec l'Afrique.
20. La valorisation de pratiques endogènes à l'Afrique, empreintes d'humanisme, à l'instar de la philosophie Ubuntu et la philosophie Maaya.
21. Le respect de la propriété intellectuelle des industries créatives africaines.
22. Le développement des systèmes de transfert d'argent et la mobilisation de l'épargne populaire .
23. La participation des Etats membres de l'Afrique de l'Ouest au plus haut niveau au 9^{ème} Congrès panafricain, prévu à Lomé, du 29 octobre au 02 novembre 2024.
24. L'endossement des conclusions du 9^{ème} Congrès par l'Union africaine.